



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les 1000 premiers jours de l'enfant

Dossier technique

2025 – 2027

Sommaire

Les 1000 premiers jours, là où tout commence

Un dossier technique 2025 – 2027 entre continuité et nouveaux développements :

1. Accompagner chaque parent tout au long d'un parcours universel
2. Mieux accompagner les parents en situation de vulnérabilité
3. Donner une information fiable et accessible à tous les parents
4. Donner du temps aux parents pour la relation avec leur enfant
5. Relier les 1000 premiers jours au service public de la petite enfance
6. Déployer les 1000 premiers jours dans tous les territoires

Calendrier de déploiement

Les 1000 premiers jours, là où tout commence

Du concept ...

Les 1000 premiers jours désignent la période clef qui va de la grossesse aux 2 ans révolus de l'enfant. Objet de consensus scientifique, elle est un moment où se posent les bases du développement futur de l'enfant et où peuvent naître de premières vulnérabilités.

Durant cette période l'environnement nutritionnel, écologique, affectif et socio-économique, et les modes de vie, ont un impact sur le développement et la santé future de l'enfant : de nombreux travaux scientifiques ont confirmé l'origine développementale de la santé, en lien avec l'épigénétique (l'expression des gènes sans changer leur séquence). Ainsi, un facteur environnemental peut perturber les évolutions épigénétiques et entraîner un risque accru de développer dans le futur certaines maladies.

« Pendant ces 1000 premiers jours, on acquiert soit des facteurs de protection dont on profite toute la vie, soit des facteurs de vulnérabilité qu'il faudra réparer ensuite. Bien que possible, cela demandera beaucoup de travail » Boris Cyrulnik. Tout ne se joue donc pas pendant les 1000 premiers jours mais « c'est là où tout commence » ; il n'y a pas de déterminisme biologique, développemental ou social qui soit définitif, mais c'est une période d'opportunité pour des interventions précoces, pour prévenir et agir sur les inégalités sociales de santé.

L'épanouissement des tout-petits relève d'une responsabilité collective impliquant la société dans son ensemble : les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, ont besoin de repères et d'accompagnement dans cette période de bouleversements, mais le développement harmonieux des jeunes enfants dépend aussi des interactions qu'ils entretiennent avec l'ensemble de leur entourage, qu'il s'agisse de la sphère familiale ou des professionnels prenant soin d'eux au quotidien.

... à la politique publique

A partir de la remise du rapport de la commission des 1000 premiers jours de l'enfant, regroupant des experts et praticiens sous l'égide de Boris Cyrulnik, l'Etat a lancé en 2021 la **politique des 1000 premiers jours de l'enfant** afin de concentrer et coordonner les interventions dans tous les domaines durant cette période : santé, soutien psychologique, accompagnement social, propositions de socialisation et d'ouverture culturelle. De nombreux dispositifs ont été mis en place de 2021 à 2024, avec notamment :

- Un **véritable accompagnement du parcours de périnatalité** pour les futurs et nouveaux parents, jalonné de rendez-vous médicaux pour la mère et pour l'enfant, comme :
 - L'entretien prénatal précoce, dont bénéficient aujourd'hui plus de 67% des femmes ;
 - L'entretien postnatal précoce entré en vigueur en 2022 et dont 22% des femmes concernées ont bénéficié en 2024 ;
 - Le dispositif de sage-femme référente portée par la CNAM est entrée en vigueur à partir de fin 2023 pour permettre une continuité du suivi de la femme tout au long de son parcours, pendant et après la grossesse ;
 - Le renforcement des staffs médico-psycho-sociaux des maternités (plus de 100 postes de sage-femmes, des postes de psychologues, des postes d'assistants sociaux...) ;
 - L'expérimentation d'équipes mobiles de néonatalogie au domicile des nouveau-nés pour accompagner au mieux les enfants prématurés et leur famille ;

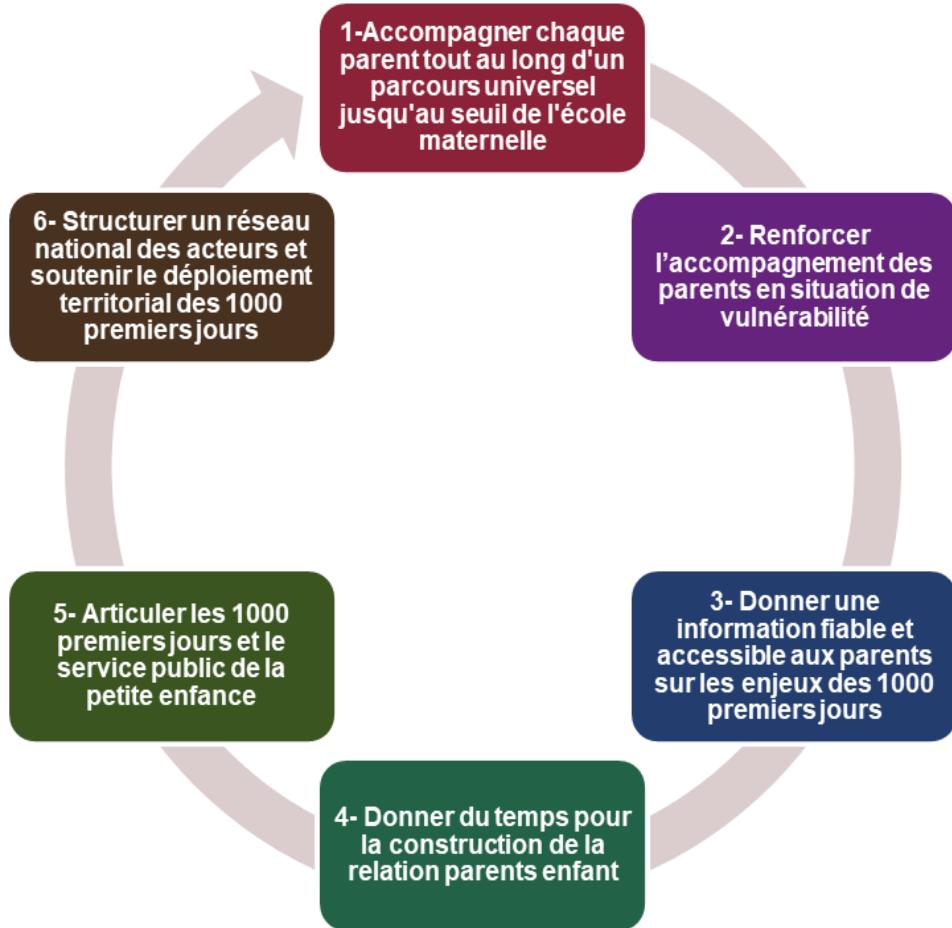
- Le renforcement d'interventions à domicile auprès des publics qui en ont le plus besoin et l'orientations vers des espaces de socialisation (lieux d'accueil enfants parents).
- La création et la diffusion de **ressources** :
 - Pour les **parents** : un livret distribué dans les maternités (plus de 250 000 / an), un site internet dédié aux 1000 premiers jours (9,3 millions de visiteurs en 2024), une application mobile les accompagnant durant ce parcours avec des informations et conseils fiables (300 000 téléchargements). Un « parcours naissance » a été mis en place entre les caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales, des campagnes nationales d'information auprès des parents ont été menées.
 - Pour les **professionnels** : une boîte à outil pour les accompagner dans la réalisation de l'entretien prénatal précoce et un guide des interventions à domicile.
- La **réforme du congé paternité** qui a marqué un progrès majeur en permettant aux pères et co-parents de disposer désormais de **25 jours** à l'arrivée de l'enfant : plus de 62% des pères prennent désormais l'intégralité de ce congé.

Aujourd'hui l'Etat propose une **dossier technique** des 1000 premiers jours, qui s'inscrit pleinement dans le programme issu des **Assises de la pédiatrie et la santé de l'enfant**, prolongeant certaines mesures antérieures et proposant de nouveaux développements.

Un dossier technique 2025-2027 entre continuité et développements

L'élaboration de ce dossier technique a été réalisé avec les Ministères de la santé, des solidarités, de la culture, du travail et plusieurs partenaires (assurance maladie, branche famille, etc.), regroupées au sein d'un comité technique¹ animé par la DGCS.

Elle prolonge des actions précédentes et propose des développements nouveaux structurés autour de 6 grands axes :



Chacun de ces axes comprend des objectifs eux-mêmes déclinés en plus de 60 mesures opérationnelles.

L'ensemble de ces mesures devront s'appliquer aux futurs parents et parents en situation de handicap, au besoin en intégrant les mises en accessibilité nécessaires.

¹ DGS, DGOS, DSS, DGT, CNAF, CNAM, SPF, DNUM, DMSMP, DITND, SGCIH, DITP, ministère de la culture, ANCT, CNAF, CCMSA, CNAM.

Axe 1 : Accompagner chaque parent tout au long d'un parcours universel jusqu'au seuil de l'école maternelle

Il s'agit de proposer à tous les futurs et nouveaux parents un parcours global durant la période des 1000 premiers jours, en matière de santé, de socialisation et d'éveil culturel de l'enfant, de soutien à la parentalité, mais aussi d'accès aux droits. Ce parcours est fait de **moments clés** – entretien prénatal précoce, examens de santé de l'enfant... – qui permettent **d' informer**, sensibiliser et soutenir les parents en leur proposant un **accompagnement coordonné par les professionnels** qualifiés et en mettant à leur disposition des **outils et ressources** dédiés.

- **Objectif 1.1 : structurer le parcours des 1000 premiers jours autour de thèmes et de moments clés**

Démarches administratives, santé, accompagnement : la chronologie du parcours des 1000 premiers jours est cadrée. 7 actions sont prévues pour baliser ce parcours.

QUOI	POUR QUI	QUAND
1. Informer sur les droits et les démarches administratives : « je deviens parent », nouvelle rubrique de servicepublic.gouv.fr	Tous les parents	2026-2027
2. Informer sur les droits et les démarches administratives : parcours maternité et naissance de l'assurance maladie	Tous les assurés	Montée en charge à partir de fin 2025
3. Informer sur le dépistage néonatal Extension du dépistage	Tous les futurs parents	2025 : sensibilisation des professionnels et du grand public
4. Améliorer le recours à l'entretien prénatal précoce et à l'entretien post-natal précoce	Tous les futurs parents	2025-2027
5. Proposer une sage-femme référente pour accompagner le parcours périnatal	Toutes les femmes enceintes	Déjà en cours
6. Proposer un accompagnement à domicile par une auxiliaire de puériculture (CoPa)	5 territoires - 4 régions soient 20 000 naissances par an	Fin 2025 : cadrage 2026-2027 : déploiement 2028 : évaluation

7. Améliorer la réalisation des 20 examens obligatoires de l'enfant avec les outils numériques	Tous les parents	En cours 2026 : développements sur Mon espace santé
--	------------------	--

FOCUS : le nouveau parcours « maternité et arrivée de l'enfant » de l'Assurance maladie

Quoi : La CNAM a rénové ses outils d'information relatifs au parcours parentalité destinés aux futurs et nouveaux parents. Ces travaux comprennent la rénovation des deux guides d'accompagnement avant et après la naissance de l'enfant, la création d'une série de 10 podcasts sur la parentalité, une communication nationale tout au long du parcours sous la forme d'une série d'e-news envoyée mensuellement aux parents au début de la grossesse et dans les premiers mois après la naissance du bébé. Les CPAM proposent aussi partout en France des ateliers collectifs « Santé & Prévention » et la CNAF et la CNAM poursuivent par ailleurs leurs actions communes d'accompagnement dans les territoires avec l'organisation d'ateliers collectifs « Droits & démarches » ainsi qu'une mise à disposition de la « doudou liste », un document pratique pour les futurs et nouveaux parents. Des outils destinés aux professionnels de santé sont également prévus (cartographie du parcours parentalité, podcast, article ameli.fr...).

Pilote(s) : CNAM

Financement : CNAM

FOCUS : « je deviens parent », un nouveau portail sur servicepublic.gouv.fr

Quoi : pour répondre au constat que 47% des parents/futurs parents se sentent perdus dans la recherche d'informations, une page « comment faire si » sera créée sur service-public.gouv.fr. Elle regroupera l'ensemble des informations et démarches administratives à réaliser par ces derniers, couvrant la période allant de la déclaration de grossesse à la recherche d'un mode d'accueil. Les simulateurs développés sur le choix du mode de garde (emploi direct ou structure) et sur la prime de naissance ou d'adoption seront également disponibles sur cette même page. Un questionnaire de qualification de la situation de l'usager permettra d'afficher des informations personnalisées et chronologiques. Un premier niveau de réponse sera ainsi fourni et orientera les utilisateurs vers les sites publics spécifiques en fonction des démarches à réaliser et des questions posées (allocations familiales, assurance maladie, 1000 premiers jours), là où aujourd'hui 7 sites différents existent. A terme, un téléservice dédié sera développé pour simplifier la déclaration de naissance.

Quand : décembre 2025

Pilote(s) : DITP/DILA

Financement : DITP/DILA

- Objectif 1.2 : renforcer la place des pères et co-parents pendant les 1000 premiers jours**

Des initiatives locales existent pour soutenir la place des pères et co-parents dans la période des 1000 premiers, sans pour autant faire l'objet d'un repérage exhaustif et d'un soutien formalisé : consultation dédiée à Montreuil, festival de la paternité dans le Nord, groupes de paroles... L'appel à projets 2025 encourage l'émergence de nouvelles initiatives, qui seront capitalisées en vue de modéliser une offre de services spécifique. Par ailleurs au sein des outils

et ressources d'information (cf. axe 3), la représentation des pères et co-parents et des messages qui leur sont dédiés seront intégrés.

QUOI	POUR QUI	QUAND
8. Repérer et soutenir les bonnes pratiques	Selon les territoires	2025-2027
9. Modéliser un parcours pour les pères et/ou coparents	A déterminer	2026-2027

- **Objectif 1.3 : enrichir le parcours des 1000 premiers jours par une offre de services sur la socialisation de l'enfant, l'éveil aux arts et à la culture et le soutien des compétences parentales**

Le parcours des 1000 premiers jours porte également sur le développement de l'enfant et les interactions positives avec ses parents sont également favorisés par la fréquentation de lieux de socialisation ou encore l'éveil culturel.

QUOI	POUR QUI	QUAND
10. Développer les lieux d'accueil enfant parent et renforcer leur visibilité et leur accessibilité	Tous les parents	2025-2027 (objectif de la COG Etat CNAF 2022-2027)
11. Proposer des activités d'éveil culturel pour les familles	Tous les parents	2025-2027
12. Renforcer les compétences psychosociales des parents et des professionnels	Tous les parents Professionnels de la prévention et la petite enfance	2025-2027
13. Être accompagné pour développer les compétences langagières de son enfant	Tous les parents	2025-2027
14. Proposer de l'activité physique pour le bien-être des parents et le développement de l'enfant	Tous les parents	2025-2027

FOCUS : Le livre et la lecture pour les tout-petits : sensibiliser les parents et les professionnels de l'enfance à la lecture dès la naissance

Quoi : Lire, écouter un livre est très important pour le développement de l'enfant : il s'agit d'activités à développer dans les structures de la petite enfance. Avec le dispositif « **Premières**

Pages », les départements et les autres types de collectivités peuvent soumettre un projet piloté par les bibliothèques au ministère de la Culture, qui propose un accompagnement financier aux projets s'attachant à sensibiliser les enfants de 0 à 3 ans et leurs familles à l'importance du livre et de la lecture, si possible sous la forme de parcours organisés dans le temps. La coopération entre les bibliothèques et les acteurs de la santé de l'enfant et de la petite enfance est au cœur du dispositif. Par ailleurs, avec « Ma première carte de bibliothèque », les parents sont également invités directement, au moment de l'enregistrement d'une naissance, à se rendre dans la bibliothèque la plus proche pour y inscrire leur enfant dès ses premiers mois. Enfin le « Prix du livre pour les bébés » récompense chaque année un ouvrage à destination des tout-petits et rappelle l'importance du livre comme objet culturel de lien dans la relation entre l'enfant et les adultes qui prennent soin de lui.

Quand : programme déjà engagé. A la fin 2025 se tiendront les Etats généraux de la lecture pour la jeunesse, opportunité de développement de ces sujets.

Pilote(s) : ministère de la Culture.

Financement : ministère de la Culture et collectivités territoriales.

- **Objectif 1.4 : soutenir le bien-être et la santé psychique des parents**

Il s'agit là de prévenir et repérer la dépression post-partum ou l'épuisement parental et de proposer des espaces de répit pour les parents.

QUOI	POUR QUI	QUAND
15. Poursuivre la mise en œuvre de l'entretien post-natal précoce, moment-clé de repérage de la dépression post-partum (DPP)	Tous les parents	2025-2027
16. Proposer aux nouveaux parents des dispositifs de répit parental	Tous les parents	2025-2027

- **Objectif 1.5 : accompagner le parcours de messages de prévention et de promotion des comportements favorables à la santé dans des domaines clés**

Les moments clés du parcours sont autant d'occasions de faire passer des messages de prévention dans les domaines du sommeil, de l'alimentation, de la promotion et du soutien à l'allaitement maternel, de l'activité physique, des conduites à risque (alcool, tabac notamment), d'un environnement sain et sûr (en limitant les expositions aux substances chimiques dont les perturbateurs endocriniens, prévention des accidents de la vie courante), des écrans, des violences éducatives.

QUOI	POUR QUI	QUAND
17. Améliorer l'alimentation, promouvoir l'activité physique pendant les 1000 premiers jours et soutenir l'allaitement maternel notamment en cartographiant les lieux facilitant l'allaitement et/ou l'accueil et l'alimentation des jeunes enfants, et via un dispositif de soutien téléphonique à l'allaitement maternel au retour à domicile	Tous les futurs et nouveaux parents Les mères qui souhaitent allaiter	A définir
18. Favoriser les environnements sains et sûrs notamment en formant et sensibilisant les professionnels sur la santé environnementale	Tous les futurs et nouveaux parents Professionnels de santé, professionnels du parcours périnatal (secteurs santé, social, petite enfance) et professionnels de l'éducation	2026-2027
19. Proposer un kit à télécharger sur la santé culturelle	Professionnels du social, de l'éducation	2025-2027
20. Information grand public et sensibilisation des professionnels au « zéro alcool pendant la grossesse »	Tous les futurs parents et leur entourage Professionnels de santé, du social, de l'éducation	2026-2027
21. Sensibilisation des parents et des professionnels aux risques d'exposition des tout-petits aux écrans	Tous les futurs et nouveaux parents Professionnels de santé, du social, de l'éducation	2025-2027
22. Sensibiliser les parents aux violences éducatives ordinaires	Tous les futurs et nouveaux parents	2025-2027

FOCUS : élaboration et diffusion des recommandations nutritionnelles pour les femmes enceintes, en post-partum, allaitantes et les enfants de 0-3 ans

Quoi :

Nutrition des femmes enceintes :

En France, les recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité sont définies et diffusées par les pouvoirs publics depuis la mise en œuvre du Programme National Nutrition Santé en 2001. Les recommandations pour les différentes catégories de populations

ont été mises à jour. En septembre 2025, les recommandations concernant la nutrition pendant la grossesse, en post partum et tout au long de l'allaitement seront publiées sur le site mangerbouger.fr. Un guide destiné aux femmes enceintes comportant les recommandations spécifiques d'alimentation, d'activité physique et de réduction de la sédentarité, accompagnées de conseils pratiques et d'astuces pour les mettre en pratique dans la vie quotidienne sera diffusé en 2026.

Diversification alimentaire :

Les pratiques des parents, des proches et plus largement de l'entourage social vont contribuer à l'acceptation par l'enfant de nouveaux aliments pendant la période de diversification et vont avoir une influence sur sa manière de s'alimenter sur le long terme.

Santé Publique France a promu les recommandations alimentaires pour les parents d'enfants âgés de moins de 3 ans. En octobre 2025 une nouvelle vague de campagne 100% digital sera diffusée auprès des parents, des professionnels de santé et de la petite enfance pour améliorer les connaissances, l'acceptabilité et l'applicabilité des recommandations les moins bien mises en pratique.

Quand : 2025 et 2026

Pilote(s) : DGS, Santé publique France

Financement : Santé publique France

FOCUS : des outils pour les parents et professionnels pour faire face aux risques de l'exposition aux écrans

Quoi : outils, ressources et formation sont mis à disposition des professionnels de la santé de l'enfant et de la petite enfance. Des campagnes d'information et de sensibilisation en direction des parents seront déployées. Un arrêté d'interdiction de l'exposition aux écrans pour les 0-3 ans a été pris à l'été 2025 pour les lieux d'accueil du jeune enfant ; le nouveau référentiel de la qualité de l'accueil du jeune enfant intègre cette thématique. L'assurance maladie adressera également des recommandations aux assurés via une newsletter.

(L'usage spécifique des écrans pour les enfants non oralisant utilisant des outils numériques pour communiquer pourra faire l'objet d'un traitement spécifique dans ces campagnes).

Quand : à partir de 2025, première campagne de communication sur l'interdiction des écrans pour les 0-3 ans dans les lieux d'accueil. En 2026, campagnes grand public et engagement du chantier de refonte du site jeprotegemon enfant.gouv.fr, appelé à devenir la plateforme de référence sur les risques face aux écrans. Une formation continue sera également accessible aux professionnels de santé à partir de 2026.

Pilote(s) : DGS et DGCS

Financement : Ministères sociaux

FOCUS : Fournir aux professionnels du parcours périnatal un outil numérique commun d'intervention de prévention en santé environnementale auprès des parents

Quoi : un outil numérique dénommé « Plateforme numérique en santé périnatale et environnement » (PSPE), piloté par le Collège National des Sage-Femmes de France (CNSF) et construit avec les sociétés savantes des professionnels de la périnatalité, à destination des professionnels des secteurs sanitaire et social intervenant sur la période périnatale. Destinée à guider ces professionnels dans leurs interventions de prévention en santé environnementale auprès des parents, la plateforme permet de fournir aux professionnels des informations et recommandations de prévention en santé environnement fiables et mises à jour fondées sur les données de recherche scientifique. L'outil couvre plusieurs thématiques : exposition aux polluants de l'air intérieur et aux substances chimiques présentes dans les produits de

consommation courante, accidents de la vie courante des nourrissons, exposition aux ondes, expositions professionnelles ...etc.

Quand : mise en ligne de la plateforme fin 2025

Pilote(s) : DGS et CNSF

Financement : DGS et CNSF

Axe 2 : Renforcer l'accompagnement des parents en situation de vulnérabilité.

Si tous les parents doivent pouvoir bénéficier du parcours universel des 1000 premiers jours, certaines situations de vulnérabilité – médicales, psychiques ou sociales – nécessitent des interventions adaptées.

- **Objectif 2.1 : Renforcer les interventions à domicile pour les publics en situation de vulnérabilité**

Plusieurs modalités d'intervention à domicile durant la période périnatale visent à prévenir des difficultés et/ou accompagner les parents qui en ont besoin ; il s'agit de structurer une offre de services adaptée aux besoins des publics et des territoires, pouvant s'appuyer sur les services de PMI et/ou déployer le programme Panjo, ou s'articuler au suivi des sage-femmes référentes, ou encore mobiliser les services d'aide à domicile.

QUOI	POUR QUI	QUAND
23. Renforcer les interventions à domicile des services de PMI	Selon les priorités définies au plan départemental	2025-2027
24. Soutenir les services d'aide à domicile qui proposent des interventions en période périnatale	Selon les territoires	2025-2027
25. Déploiement et évaluation du programme Panjo	Futurs parents vivant dans un contexte psychosocial défavorable	2025-2027
26. Modéliser un cadre d'intervention pour les services d'aide à domicile durant la période périnatale	Les parents en situation de vulnérabilité	2025-2026

FOCUS : modéliser un cadre d'intervention pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile durant la période périnatale

Quoi : Les interventions à domicile ont été renforcées depuis la première feuille de route des 1000 premiers jours, notamment celles réalisées par les services de PMI des Départements (dans certains cas avec le soutien de l'Etat via la contractualisation en prévention et protection

de l'enfance). Des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile des familles peuvent également être mobilisés dans certaines situations de vulnérabilité ou à la demande des parents. L'analyse des dispositifs d'accompagnement existants et l'expérimentation de leur déploiement à plus grande échelle feront l'objet d'une évaluation, pour modéliser un cadre d'intervention commun.

Quand : recueil et analyse des pratiques en 2025, construction d'un cadrage commun en 2026

Pilote(s) : DGCS

Financement : CNAF – Départements

- **Objectif 2.2 : Répondre spécifiquement à la détresse psychique des parents**

Il s'agit de consolider l'offre de psychiatrie en périnatalité sur l'ensemble du territoire, d'accompagner spécifiquement les parents ayant un trouble psychique et/ou une problématique de santé mentale, notamment un TND, d'accompagner les parents en situation de dépression post-partum.

QUOI	POUR QUI	QUAND
27. Renfort des unités mères-bébés et équipes mobiles de psychiatrie périnatale	Parents en situation de détresse psychique	2025-2027
28. Informer, former et prendre en charge la dépression post-partum	Parents affectés par la DPP Professionnels de santé et du médico-social	2026-2027
29. Développer la guidance parentale	Parents affectés par un trouble psychique	2025-2027

FOCUS : expérimenter un parcours de prise en charge de la dépression post-partum dans 6 régions

Quoi : Inscrite à l'article 61 de la LFSS pour 2024, cette expérimentation dédiée met en place un parcours de prise en charge de la dépression post-partum, pour un délai de 3 ans. Un chef de projet est désigné au sein des dispositifs régionaux de périnatalité pour coordonner la mise en œuvre.

Quand : démarrage au second semestre 2025, déploiement sur 3 années

Pilote(s) : DGOS

Financement : FIR

- **Objectif 2.3 : Accompagner mieux les parents en situation de handicap et repérer précocelement le handicap de l'enfant**

De la formation du projet parental aux premiers jours de l'enfant, les besoins spécifiques des parents en situation de handicap supposent des réponses adaptées : accompagnement de la grossesse des femmes en situation de handicap, guidance parentale, déploiement de Cap'parents, promotion et mise en œuvre de la PCH parentalité. Par ailleurs le repérage précoce du handicap de l'enfant sera renforcé.

QUOI	POUR QUI	QUAND
30. Accompagner les parents en situation de handicap durant les 1000 premiers jours	Parents en situation de handicap	2025-2027
31. Accompagner la grossesse des femmes en situation de handicap	Les femmes en situation de handicap	2025-2027
32. Développer la guidance parentale	Pour les parents d'enfants concernés par un trouble de santé ou en situation de handicap	2025-2027
33. Développer le répit et le relayage parental	Pour les parents d'enfants en situation de handicap	2025-2027
34. Repérer plus tôt le handicap de l'enfant	Tous les parents	2025-2027

FOCUS : Cap'parents

Quoi : Les CapParents sont à l'échelle territoriale des services d'accompagnement au désir de parentalité, à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap. Leur objectif est de permettre à tous les parents ou futurs parents en situation de handicap d'être accompagnés tout au long de leur parcours de parentalité, du désir de grossesse aux 18 ans de l'enfant. Composés d'équipes pluridisciplinaires, ils accompagnent les (futurs) parents en complémentarité des dispositifs de droit commun : ils prennent en compte les savoirs expérientiels des personnes, proposent une approche flexible et adaptable, selon les besoins des personnes, proposant conseils, mises à disposition de matériel de puériculture adapté, orientation ... Ils sont également des centres de ressources pour les professionnels, notamment les services de protection de l'enfance.

Quand : La généralisation des services d'accompagnement des parents est un engagement du Comité Interministériel du Handicap du 16/11/2020. Après la mise en place de 6 projets pilote, les missions de ces services d'accompagnement ont été affinées au travers de l'instruction n°DGCS/SD3B/2021/105 du 14 mai 2021 relative à la déclinaison pour 2022 de la politique relative aux 1000 premiers jours de l'enfant. Aujourd'hui 21 services CapParents sont déployés sur le territoire national, mais la Martinique, la Guadeloupe et Mayotte ne sont pas encore couverts.

Pilote(s) : SG CIH - DGCS

Financement : ONDAM

FOCUS : Des parcours coordonnés de repérage, de diagnostic et de soins précoce pour les enfants

Quoi : Un service de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce se met progressivement en place en organisant l'offre territoriale destinée aux enfants confrontés à un trouble de santé à caractère durable et invalidant pour proposer une prise en charge précoce et sans reste à charge. Il repose sur des parcours coordonnés constituant une offre globale. Outre le parcours

déjà existant de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce dédié aux enfants de moins de 12 ans concernés par un trouble du neurodéveloppement, un nouveau parcours est créé pour organiser le repérage, le diagnostic et les interventions précoces des enfants de moins de 7 ans quel que soit le type de trouble. Enfin, un parcours de rééducation et de réadaptation est destiné aux jeunes de moins de 20 ans concernés par un polyhandicap ou une paralysie cérébrale au regard de leurs besoins spécifiques.

Quand : décret du 05 août 2025 portant sur l'organisation des parcours, déploiement progressif sur les territoires ensuite

Pilote(s) : DGCS, ARS

Financement : CNSA, Assurance maladie

- **Objectif 2.4 : Accompagner les familles en situation de pauvreté**

Le pacte des solidarités s'articule avec le programme des 1000 premiers jours en ciblant les familles en situation de grande pauvreté.

QUOI	POUR QUI	QUAND
35. Lutte contre la malnutrition infantile (programme Malin)	Familles en situation de pauvreté	2025-2027
36. Plan d'urgence enfants sans domicile	Femmes sans domicile isolées avec au moins un enfant de 3 ans et moins	2025-2027
37. Accompagnement des femmes sans domicile (PASS)	Femmes sans domicile isolées avec au moins un enfant de 3 ans et moins	2025-2027

- **Objectif 2.5 : Accompagner les parents d'enfants prématurés**

La situation particulière des enfants nés prématurément fait l'objet de deux mesures dédiées : la mise en place d'équipes mobiles de néonatalogie et l'expérimentation article 51 du projet « Cocon ».

QUOI	POUR QUI	QUAND
38. Poursuivre l'expérimentation des équipes mobiles de néonatalogie	Parents d'enfants prématurés	2025-2027
39. Expérimenter une prise en charge précoce du nouveau-né vulnérable (Cocon)	Parents d'enfants prématurés	2025-2027

Axe 3 : Donner une information fiable et accessible aux parents sur les enjeux des 1000 premiers jours

Dans un contexte où les informations à destination des parents prolifèrent, donner des repères fiables est un enjeu essentiel de la politique publique. Poursuivant et développant ce qui avait été conçu lors de la première saison des 1000 premiers jours, les canaux de diffusion d'information et les modalités de communication vont être améliorés, de nouveaux supports vont être proposés.

- **Objectif 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d'information et de communication**

Il s'agit de coordonner la production et la diffusion des messages clés entre les différents acteurs nationaux en charge des 1000 premiers jours en faisant du comité technique des 1000 premiers jours le comité éditorial de la stratégie d'information globale, en veillant à son accessibilité. La formalisation de l'identité de « marque » des 1000 premiers jours contribue également à cet objectif.

- **Objectif 3.2 : Actualiser et développer les canaux de diffusion d'information**

Amélioration des outils existants et développements nouveaux viennent décliner la stratégie d'information des futurs et nouveaux parents. Si les outils et ressources doivent être accessibles par les parents eux-mêmes, ils constituent en même temps des ressources utilisables par les professionnels de santé, du social, de la petite enfance, pour transmettre les informations aux parents, enrichir leurs pratiques d'accompagnement des usagers.

QUOI	POUR QUI	QUAND
40. Rénover le site des 1000 premiers jours	Grand public Professionnels	2026-2027
41. Consolider et développer l'application 1000 premiers jours	Tous les futurs et nouveaux parents Professionnels	2026-2027
42. Actualiser et dématérialiser le livret 1000 premiers jours	Tous les futurs et nouveaux parents	2026-2027
43. Dématérialiser le carnet de santé de l'enfant et le lier à « Mon espace santé »	Tous les parents	2026-2027
44. Actualiser et diffuser le carnet de maternité	Tous les futurs parents	2025-2027
45. Formaliser l'identité de marque 1000 premiers jours	Professionnels	2025-2027

FOCUS : un carnet de maternité actualisé

Quoi : Le carnet de maternité est actualisé sur la base des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique et en lien avec les acteurs concernés afin de tenir compte des évolutions survenues depuis 2016. La promotion de ce carnet est un enjeu majeur car il s'agit d'un outil de prévention, de suivi et de partage d'informations sur le parcours de la femme enceinte, de la grossesse au post-partum.

Quand : Publication de l'arrêté après homologation Cerfa au 4^{ème} trimestre 2025 pour une mise en œuvre au 1er trimestre 2026 (version papier)

Pilote(s) : DGS

Financement : Impression et diffusion à la charge des départements (code de la santé publique)

- **Objectif 3.3 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public**

Au-delà des outils accessibles à tout moment, la communication sur les 1000 premiers jours s'appuie également sur des campagnes d'information spécifiques, recourant à des canaux multiples, à destination du grand public, des futurs parents et de leur entourage.

QUOI	POUR QUI	QUAND
46. Campagnes d'information grand public	Grand public Professionnels	2025-2027

FOCUS : des campagnes grand public pour favoriser les interactions parents enfants

Description synthétique : Une campagne 100% digitale (partenaires médias et vidéos d'influenceurs) et accessible à destination des parents et futurs parents sera diffusée, portant sur les interactions positives entre parents et enfant.

Quand : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025 (et rediffusée en tout ou partie à l'été 2026).

Pilote(s) : Santé publique France

Financement : Santé publique France

Axe 4 : Donner du temps pour la construction de la relation parents enfant.

Exercer sa parentalité à toutes les étapes de la vie de l'enfant nécessite de disposer de temps et de droits pour articuler vie familiale et vie professionnelle. La présence des parents aux côtés de leur enfant est un facteur essentiel du bon développement de celui-ci.

- **Objectif 4.1 : Donner du temps supplémentaire aux parents**

Après une première réforme du congé paternité en 2021, ce dossier technique intègre une réforme structurelle importante des congés familiaux avec un nouveau congé de naissance, venant compléter les droits à congé existants de maternité / paternité et d'accueil de l'enfant/ adoption, et une indemnisation incitant les deux parents à se saisir de ce nouveau droit.

QUOI	POUR QUI	QUAND
47. Réformer le congé maternité / paternité / adoption	Nouveaux parents	2027

FOCUS : un nouveau congé de naissance

Quoi : Une réforme créant un congé supplémentaire de naissance (également ouvert aux parents adoptants) d'une durée de 2 mois par parent avec une indemnisation dégressive qui devra être fixée par décret, est intégrée au PLFSS 2026. Elle serait de nature à favoriser l'implication des pères, quelle que soit leur catégorie professionnelle et de ce fait faciliterait le retour à l'emploi des femmes. Elle vise également à répondre aux objectifs de santé publique de préservation de la santé de la femme et de l'enfant dans les premières semaines après l'accouchement en luttant contre les dépressions post-partum. Elle permettrait enfin de faciliter le recours aux modes de garde en desserrant la contrainte sur ces derniers dans les premiers mois de la vie de l'enfant.

Quand : 2027 (La date d'entrée en vigueur est actuellement en discussion : 1^{er} juillet 2027, dans la version du Gouvernement, 1^{er} janvier 2027 dans la version Sénat)

Pilote(s) : DSS

Financement : Assurance maladie

- **Objectif 4.2 : Faciliter l'articulation des temps de vie familiale et professionnelle**

Concilier l'exercice de sa parentalité et son travail est un défi quotidien. Les organisations peuvent proposer des modalités facilitant cette articulation : à partir d'un repérage de bonnes pratiques dans les entreprises et organisations sur la conciliation des temps de vie (chartes, accords ...etc.), il s'agira d'inciter à la négociation collective sur l'articulation des temps de vie.

QUOI	POUR QUI	QUAND
48. Repérer les bonnes pratiques favorables à la parentalité en entreprise		2025
49. Engager une concertation avec les réseaux d'acteurs des entreprises et du secteur public sur la parentalité	Employeurs	2026

FOCUS : élaborer une nouvelle charte de la parentalité en entreprise

Quoi : Le recensement de mesures présentes dans des conventions collectives, de nature à faciliter l'exercice de la parentalité en entreprise et dans des organisations publiques, est le point de départ du groupe de travail consacré à la révision de la charte de la parentalité en entreprise. Ce groupe de travail aura pour objectif de favoriser l'échange et la valorisation de bonnes pratiques, au-delà du cadre règlementaire existant. Le livrable de ces travaux pourra être une charte type de la parentalité en entreprise, déclinable dans des instances de dialogue social à plusieurs niveaux, des réseaux professionnels sur les ressources humaines

Quand : lancement du groupe de travail au premier trimestre 2026, élaboration d'une nouvelle charte puis suivi de négociations collectives et de la mise en œuvre.

Pilote(s) : DGCS sous l'égide du HCE

Financement : sans objet

Axe 5 : Articuler les 1000 premiers jours et le service public de la petite enfance

Avec le déploiement du service public de la petite enfance, la politique d'accueil du jeune enfant a pris une nouvelle dimension, notamment autour de la qualité de l'accueil. Les outils et ressources sur les 1000 premiers jours de l'enfant font partie du corpus des connaissances et savoirs expérientiels mobilisables par les professionnels de la petite enfance. Pour compléter la montée en charge des collectivités locales et de leurs services déployant le service public de la petite enfance, des éléments de cadrage de la fonction de soutien à la parentalité viendront compléter cet outillage.

- Objectif 5.1 : Diffuser dans les lieux d'accueil de la petite enfance, individuels et collectifs, les outils et ressources des 1000 premiers jours**

QUOI	POUR QUI	QUAND
50. Outils et campagnes 1000 premiers jours relayés dans les EAJE et auprès des assistants maternels	Professionnels de la petite enfance	2025-2027

- Objectif 5.2 : Outiller les collectivités dans leur fonction de recensement, d'information et d'accompagnement des parents de jeunes enfants**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes sont les autorités organisatrices de l'offre d'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles sont chargées de procéder au recensement des besoins en matière de services aux familles, parmi lesquels les services de soutien à la parentalité, et d'informer et d'accompagner les parents de moins de trois ans et les futurs parents.

QUOI	POUR QUI	QUAND
51. Outiller les collectivités locales dans leur mission de recensement des besoins et d'information et d'accompagnement des parents vers des services de soutien à la parentalité susceptibles de répondre à	Les personnels des collectivités locales	2026

leurs besoins.

FOCUS : élaborer des outils permettant une montée en compétence des communes dans leur compétence de recensement des besoins en matière de soutien à la parentalité pour les parents de jeunes enfants, et d'information et d'accompagnement des parents vers les services existant

Quoi : Pour compléter les outils déjà développés dans le cadre du service public de la petite enfance (SPPE), pour accompagner les communes et EPCI dans l'organisation d'une offre d'accueil du jeune enfant correspondant aux besoins du territoire, des travaux vont être engagés afin d'élaborer des outils visant à les accompagner dans leur mission de recensement des besoins en matière de services de soutien à la parentalité et d'information et d'accompagnement des parents de jeunes enfants et des futurs parents vers ces services. Le livrable attendu est un document présentant les principaux dispositifs et services de soutien à la parentalité existants, leurs missions, leurs objectifs, le public auquel ils s'adressent et les besoins auxquels ils visent à répondre.

Quand : démarrage au premier semestre 2026

Pilote(s) : DPSPE-DGCS

Financement : sans objet

Axe 6 : Structurer un réseau national des acteurs et soutenir le déploiement territorial des 1000 premiers jours, décliné à travers 4 objectifs

Une dynamique autour des 1000 premiers jours s'est ancrée dans certains territoires à l'initiative de Départements – souvent leurs services de PMI –, ou encore à travers des interventions associatives. Au plan national il est proposé d'élargir la gouvernance de la politique publique aux acteurs territoriaux et de soutenir son ancrage territorial via des appels à projets, de faciliter la constitution de communautés professionnelles autour de la marque des 1000 premiers jours, de valoriser et partager les pratiques inspirantes.

- Objectif 6.1 : Intégrer les territoires dans la gouvernance de la politique des 1000 premiers jours**

Deux modalités concrétisent cet objectif : d'une part en structurant une gouvernance dédiée aux services de PMI, entre l'Etat et les Départements de France, instance au sein de laquelle les enjeux des 1000 premiers jours seront partagés, d'autre part en associant à un niveau technique des territoires (collectivités, associations) aux travaux de mise en œuvre des certaines mesures du programme.

QUOI	POUR QUI	QUAND
52. Installer l'instance de concertation dédiée au pilotage et à l'animation	Services de PMI DGS DGCS sociétés savantes	1 ^{er} trimestre 2026

<p>nationale sur la prévention maternelle et infantile et les modes d'accueil du jeune enfant</p>		
<p>53. Fixer les priorités pluriannuelles d'action en promotion de la santé maternelle et infantile et en matière de contrôle et de surveillance des modes d'accueil du jeune enfant, à décliner par les services de PMI</p>	<p>Services de PMI pour les publics accompagnés</p>	<p>2026-2027 (après installation de l'instance nationale et la fixation des priorités par la ministre)</p>
<p>54. Animer des groupes de travail thématique avec les services de PMI</p>	<p>Services de PMI</p>	<p>2025-2027</p>
<p>55. Animer des groupes de travail avec des collectivités et associations pour décliner le programme 1000 premiers jours</p>	<p>Collectivités territoriales Associations DAC et opérateurs</p>	<p>2025-2027</p>

FOCUS : installer l'instance de concertation dédiée au pilotage et à l'animation nationale sur la prévention maternelle et infantile et les modes d'accueil du jeune enfant et définir des priorités pluriannuelles d'action à décliner dans chaque département

Quoi : l'animation nationale des actions conduites dans le cadre de la promotion de la santé maternelle et infantile intégrant les modes d'accueil nécessite une gouvernance dédiée, prévue par la loi de 2022 sur la protection de l'enfant. Pour cela l'instance de concertation dédiée au pilotage et à l'animation des politiques de prévention en santé périnatale et infantile et modes d'accueil, associant les Départements de France, sera prochainement mise en place. Elle aura notamment pour rôle de proposer des priorités pluriannuelles d'actions en matière de prévention et de promotion de la santé maternelle et infantile et pour l'accompagnement, la surveillance et le contrôle des établissements et des services d'accueil du jeune enfant. Une fois ces priorités fixées, elles seront déclinées au niveau départemental dans le cadre habituel des missions des PMI, avec une adaptation aux spécificités propres à chaque territoire.

Quand : lancement de l'instance nationale au 1^{er} trimestre 2026.

Pilote(s) : DGS – DGCS associant les Départements de France.

Financement : Etat, CNAM, Conseils départementaux

- Objectif 6.2 : Soutenir les dynamiques territoriales par des appels à projets annuels**

Depuis 2021 des appels à projets nationaux visent à favoriser l'émergence de projets territoriaux autour des enjeux des 1000 premiers jours de l'enfant. Jusqu'en 2023 ils s'organisaient autour de priorités de tout le programme national. En 2024, l'appel à

manifestation d'intérêt concernant spécifiquement les 5 départements d'Outre-mer a visé un objectif unique : faire émerger des maisons des 1000 premiers jours. Ces appels à projets doivent prendre place dans les configurations partenariales de chaque territoire, à travers les comités départementaux des services aux familles et dispositifs spécifiques régionaux en périnatalité. Les projets soutenus gagnent à faire l'objet de cofinancements de plusieurs programmes et de collectivités territoriales.

QUOI	POUR QUI	QUAND
56. Lancer des appels à projets	ARS, services déconcentrés, CAF, collectivités	2025-2027

FOCUS : appel à projet 2025 des 1000 premiers jours

Quoi : L'appel à projet annuel des 1000 premiers jours soutiendra des actions rattachées à trois objectifs : accompagner les projets de Maisons / centres des 1000 premiers jours, faire émerger des initiatives autour de la place des pères et des co-parents dans le parcours des 1000 premiers jours, sensibiliser les parents aux risques d'exposition aux écrans de leurs enfants et proposer des alternatives. L'articulation avec les programmes de la branche famille (fonds national parentalité), de la CNAM (actions de prévention), le pacte des solidarités (DIPLP et DGCS) et la contractualisation en prévention et protection de l'enfance (volet prévention en santé/PMI) sera recherchée.

Les années suivantes les objectifs pourront être ajustés en cohérence avec le dossier technique et le bilan des actions.

Quand : lancement de l'appel à projet en novembre 2025

Pilote(s) : DGCS

Financement : DGCS (+ crédits locaux : CAF, ARS, collectivités territoriales)

- Objectif 6.3 : Mailler le territoire avec des Maisons des 1000 premiers jours proposant un ensemble de services aux parents**

Les Maisons des 1000 premiers regroupent un panel de services dans les champs de la prévention en santé, la socialisation de l'enfant et le soutien à la parentalité, ainsi que la coordination et le soutien des professionnels. Véritables lieux ressources, leur déploiement progressif a été depuis 2021 le fait de dynamiques associatives ou de collectivités. L'Etat souhaite encadrer et accompagner le déploiement de ces Maisons : après une incitation à faire émerger des maisons en Outre-mer, la conduite d'un groupe de travail consultatif associant acteurs nationaux et locaux a conduit à élaborer un référentiel national des Maisons des 1000 premiers jours. Ce guide doit permettre de labelliser les projets de Maisons au fur et à mesure de leur évolution pour celles qui existent déjà ou les nouveaux projets, soutenus en partie par l'appel à projet national.

QUOI	POUR QUI	QUAND
57. Groupe de travail sur les Maisons des 1000 premiers	DAC, opérateurs, collectivités territoriales,	Juin-septembre 2025

jours	associations	
58. Elaboration et diffusion d'un référentiel national des Maisons des 1000 premiers jours	Porteurs de projets et partenaires	Début novembre 2025 : diffusion du référentiel (annexé à l'instruction de l'appel à projets 2025) 2026-2027 : accompagnement de son appropriation
59. Labellisation des Maisons des 1000 premiers jours	Porteurs de projets et partenaires	2026-2027

FOCUS : la Maison des 1000 premiers jours, incarnation de la politique publique à l'échelle du territoire

Quoi : Un appel à manifestation d'intérêt en 2024 a soutenu l'émergence de Maisons des 1000 premiers jours en Outre-mer. Un groupe de travail dédié a nourri l'élaboration d'un référentiel pour l'ensemble des Maisons, en Outre-mer et dans l'Hexagone, avec l'objectif de définir une offre de services socle et de labelliser les Maisons. Ces Maisons peuvent être des structures ad hoc, des services de PMI élargissant leur périmètre d'activité, ou encore des lieux ressources existants qui répondent aux critères posés par le référentiel national. L'appel à projet 2025 poursuivra cette dynamique de soutien financier. Il s'agit à terme de permettre à tous les futurs et nouveaux parents de pouvoir accéder à une Maison des 1000 premiers jours labellisée.

Quand :

- 2025 : émergence des premiers projets Outre-mer, élaboration du référentiel national
- 2026 : labellisation de projets, émergence de nouvelles Maisons
- 2027 : poursuite du maillage territorial

Pilote(s) : DGCS

Financement : DGCS (+ crédits locaux : CAF, ARS, pacte des solidarités, collectivités territoriales...)

- **Objectif 6.4 : Valoriser et capitaliser les projets et pratiques inspirantes**

La marque des 1000 premiers jours est un élément d'identification pour les professionnels engagés sur cette politique publique. Le niveau national apporte une plus-value en favorisant la rencontre entre ces communautés professionnelles pour partager des expériences, diffuser des pratiques et outils.

QUOI	POUR QUI	QUAND
60. Repérer et capitaliser les pratiques inspirantes	Professionnels	2025-2027
61. Organiser des journées de valorisation et d'échanges de pratiques	Professionnels	2026-2027

FOCUS : organiser des journées nationales des 1000 premiers jours de l'enfant

Quoi : pour valoriser et échanger sur les projets et pratiques professionnelles, une journée annuelle combinant apports d'expertises et présentations de projets sera organisée. Une publication à l'issue de chacune de ces journées favorisera la capitalisation et la diffusion des pratiques.

Quand : 2026-2027

Pilote(s) : DGCS

Financement : DICOM

- Objectif 6.5 : Adapter la politique des 1000 premiers jours en Outre-mer**

Le programme lancé en 2024 de Maisons des 1000 premiers jours en Outre-mer constitue le cœur de la déclinaison dans les 5 départements concernés de la politique nationale. Depuis lors, un suivi spécifique avec les services de l'Etat, les ARS et les CAF a été instauré. Des problématiques spécifiques ont été repérées et prises en compte (malnutrition infantile à Mayotte par exemple) ; c'est à partir de ce groupe d'appui avec les 5 territoires que continuera à se structurer la déclinaison des 1000 premiers jours Outre-mer.

QUOI	POUR QUI	QUAND
62. Accompagner la mise en place des maisons des 1000 premiers jours en Outre-mer	Futurs et nouveaux parents Professionnels	2025-2027

- Objectif 6.6 : Soutenir des actions renforcées dans les QPV et en milieu rural**

Des actions dédiées viennent décliner les 1000 premiers jours dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en milieu rural. En particulier, l'installation des maisons dans les QPV permettront de soutenir la réduction des inégalités en direction de la petite enfance et la parentalité.

QUOI	POUR QUI	QUAND
63. Déployer des maisons des 1000 premiers jours labellisées en QPV	Futurs et nouveaux parents Professionnels	2026-2027
64. Adapter et déployer les outils et campagnes 1000 premiers jours pour le réseau éducatif de la politique de la ville (cités éducatives, PRE...)	Professionnels	2026-2027
65. Décliner les 1000 premiers jours en milieu rural	Futurs et nouveaux parents Professionnels	2025-2027

FOCUS : Garantir le déploiement des 1000 premiers jours en QPV

Quoi : Il s'agit de concourir à une meilleure coopération entre professionnels intervenant dans les QPV, à travers plusieurs actions :

- Organiser une session de webinaire dédié (notamment pour porter à leur connaissance

le référentiel) ;

- Formaliser un document ressource dédié à l'articulation des coopérations (ex : cités éducatives/PRE et les Maisons des 1000 premiers jours en QPV).

Quand : 2025-2027

Pilote(s) : ANCT – DGCS

Financement : sans objet

FOCUS : « Grandir en milieu rural »

Quoi : La préparation de la prochaine COG CCMSA-Etat pourra permettre de consacrer les actions des 1000 premiers jours comme une orientation déclinée par les caisses locales dans le cadre de leurs appels à projets. Le programme « grandir en milieu rural » reprend ces orientations de façon opérationnelle :

Quand : prochaine COG CCMSA-Etat au premier semestre 2026.

Pilote(s) : CCMSA

Financement : CCMSA

Calendrier de déploiement

2025 – Deuxième semestre

→ Juin - juillet :

- Stabilisation du dossier technique
- Axe 3 : Campagne globale de prévention risques liés à l'exposition des enfants aux écrans (arrêté d'interdiction des écrans dans tous les lieux d'accueil du jeune enfant...)
- Axe 6 : Lancement du groupe de travail mixte (administrations/associations/experts) dédié au référentiel des Maisons des 1000 premiers jours

→ Septembre :

- Installation du comité de suivi des Assises de la santé de l'enfant et de la pédiatrie
- Axe 1 : Diffusion de nouvelles recommandations nutritionnelles pendant la grossesse, en post partum et tout au long de l'allaitement sur le site mangerbouger.fr
- Axe 1 : Campagne nationale d'information sur le programme national de dépistage néonatal en direction des professionnels et du grand public
- Axe 3 : Campagne Santé Publique France sur les interactions positives parents-enfants sur WeMoms
- Axe 6 : Dernière séance du groupe de travail dédié au référentiel des Maisons des 1000 premiers jours
- Modération de la conférence « Enfance et numérique : protéger et accompagner » organisée par le Haut-commissariat à l'Enfance

→ Octobre :

- Présentation des enjeux de la politique des 1000 premiers jours lors des Girafe Awards
- Axe 6 : Finalisation du référentiel des Maisons des 1000 premiers jours
- Axe 6 : Lancement expérimental de l'activité de la première Maison des 1000 premiers jours de Martinique (portée par l'association GAÏAC Providence).

→ Novembre

- Axe 1 : Bêtatest de l'entrée « Je deviens parent » sur Servicepublic.gouv.fr
- Axe 3 : Campagne Santé Publique France sur les interactions positives parents-enfants sur Explore Media et les réseaux sociaux
- Axe 6 : Appel à projet national, référentiel des maisons des 1000 premiers jours annexé à l'instruction

→ Décembre

- Axe 2 : Premier comité de suivi de l'expérimentation sur la prise en charge de la dépression post-partum
- Axe 2 : Déploiement du service de repérage précoce (SRP)
- Axe 4 : Groupe de travail dédié au repérage et à la valorisation des bonnes pratiques dans les entreprises et organisations sur la conciliation des temps de vie

→ A préciser

- Axe 1 : Suivi du développement Premières pages

- Axe 1 : Déploiement de l'entretien postnatal précoce
- Axe 1 : Lancement par l'Assurance Maladie actions de sensibilisation des professionnels de santé sur les perturbateurs endocriniens via ses délégués de l'Assurance Maladie (DAM)
- Axe 1 : Campagne sur la diversification alimentaire
- Axe 1 : Promotion du kit de santé culturelle
- Axe 2 : Bilan de l'expérimentation d'équipes mobiles de néonatalogie prenant en charge à domicile des nouveaux nés prématurés
- Axe 2 : Suivi de l'expérimentation Cocon

2026 - Premier semestre

→ Janvier

- Axe 1 : Rapport final des Etats généraux de la lecture jeunesse
- Axe 1 : Lancement de l'expérimentation CoPa
- Axe 1 : Lancement de l'entrée "Je deviens parent" sur Servicepublic.fr
- Axe 1 : Communication accrue auprès des futures mères et des professionnels de santé, et des actions d'aller vers les plus éloignées du soin pour améliorer le recours aux dispositifs "sage-femme référente", "EPP" et "EPNP"
- Axe 2 : Prolongation de l'expérimentation d'équipes mobiles de néonatalogie prenant en charge à domicile des nouveaux nés prématurés
- Axe 5 : Groupe de travail dédié à l'élaboration d'outils accompagnant la montée en compétence des communes dans leur compétence de recensement des besoins en matière de soutien à la parentalité pour les parents de jeunes enfants, et d'information et d'accompagnement des parents vers les services existants
- Axe 2 : Comité de pilotage de l'expérimentation Cocon
- Axe 6 : Déploiement de la première Maison des 1000 premiers jours de Martinique (portée par l'association GAÏAC Providence).
- Axe 6 : Premier bilan d'activités des projets de Maisons des 1000 premiers jours en Outre-mer
- Axe 6 : Suivi de l'appel à projet national 2025

→ A définir

- Axe 1 : Suivi du développement du dispositif Premières pages
- Axe 1 : Diffusion d'un guide destiné aux femmes enceintes
- Axe 1 : Publication du plan d'actions sur les perturbateurs endocriniens (1er semestre 2026)
- Axe 1 : Diffusion du nouveau carnet de maternité (dont actualisation de l'information relative au dépistage néonatal)
- Axe 2 : Développement et évaluation des interventions des services à domicile en période périnatale
- Axe 2 : Modélisation d'un cadre d'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale en périnatalité
- Axe 2 : Lancement du plan d'aide alimentaire à destination des très jeunes enfants
- Axe 2 : Déploiement du plan d'urgence « Enfants sans domicile »
- Axe 2 : Déploiement de l'accompagnement renforcé des parcours des femmes sans domicile isolées avec au moins un enfant de 3 ans et moins (PASS)
- Axe 2 : Premier bilan du renforcement de l'offre de psychiatrie en périnatalité sur

- l'ensemble du territoire national
- Axe 3 : Actualisation du site des 1000 premiers jours
 - Axe 4 : Charte de la parentalité en entreprise
 - Axe 5 : Référentiel du soutien à la parentalité pour les lieux d'accueil de la petite enfance
 - Axe 6 : Instance de pilotage et d'animation des PMI-modes d'accueil
 - Axe 6 : Labellisation de projets "1000 premiers jours"
 - Axe 6 : Intégrer les actions 1000 jours dans "Grandir en milieu rural" dans le cadre de la préparation de la prochaine COG de la MSA

2026 - Deuxième semestre

→ Septembre

- Axe 3 : Reconduction de tout ou partie de la campagne de Santé publique France sur les interactions parents-enfants (selon post-test) (T2/T3)

→ Novembre

- Axe 6 : Journée nationale d'échanges et valorisation de pratiques

→ A définir

- Axe 1: Mise à disposition des professionnels un outil numérique commun d'intervention de prévention en santé environnementale
- Axe 1 : Déploiement d'un dispositif de soutien téléphonique à l'allaitement maternel au niveau national
- Axe 1 : Fournir aux professionnels du parcours périnatal un outil numérique commun d'intervention de prévention en santé environnementale auprès des parents
- Axe 1 : Dématérialisation du livret des 1000 premiers jours
- Axe 3 : Evolutions de l'application des 1000 premiers jours
- Axe 4 : Inciter à la négociation collective sur l'articulation des temps de vie
- Axe 6 : Appel à projet national
- Axe 6 : Labellisation de projets "1000 premiers jours"

2027 :

Lancement d'une évaluation de la politique des 1000 premiers jours.

→ Début 2027

- Axe 3 : Campagne Santé Publique France sur l'entourage de l'enfant (début 2027)

→ A définir

- Axe 1 : Déploiement du nouveau carnet de santé numérique
- Axe 1 : Enquête nationale périnatale 2027
- Axe 2 : Suivi des expérimentations en cours
- Axe 4 : Accompagnement de l'appropriation de la Charte de la parentalité en entreprise
- Axe 6 : Deuxième journée nationale d'échanges et valorisation de pratiques
- Axe 6 : Appel à projet national
- Axe 6 : Bilan des projets de Maisons des 1000 premiers jours nationaux
- Axe 6 : Labellisation de projets "1000 premiers jours"

